

17 juil 2015 -19:26

Appartient à [Conseil des ministres du 17 juillet 2015](#)

Assurance obligatoire soins de santé et indemnités : vacances supplémentaires

Sur proposition de la ministre des Affaires sociales Maggie De Block, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal relatif aux vacances supplémentaires dans le cadre de la loi sur l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités.

Le projet répond aux objectifs suivants :

- assimiler à des jours de travail les jours de vacances supplémentaires pour le stage et le maintien du droit aux indemnités
- assimiler à des jours de travail les jours de vacances supplémentaires pour la prolongation du repos postnatal
- ne pas appliquer aux vacances supplémentaires les règles de cumul entre indemnités et pécule de vacances
- neutraliser la période de vacances supplémentaires, à l'instar de la période de vacances légales, pour le calcul du complément de cotisations éventuel

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 3 juillet 1996 portant exécution de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Maggie De Block, ministre des Affaires
sociales et de la Santé publique
Tour des Finances
Bd du Jardin Botanique 50 boîte 175
1000 Bruxelles
Belgique
<http://www.deblock.belgium.be>